



Nations Unies

ICCD/COP(13)/CST/4



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
19 juin 2017
Français
Original : anglais

Conférence des Parties Comité de la science et de la technologie Treizième session

Ordos (Chine), 6-9 septembre 2017

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire

**Questions découlant du programme de travail de l'Interface
science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017**

**Mesures et pratiques en matière de régénération, de restauration
et de remise en état des terres dégradées**

Mesures et pratiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées

Rapport de synthèse de l'Interface science-politique

Résumé

L'objectif 3 du programme de travail de l'Interface science-politique pour 2016-2017 est d'encourager l'élaboration et l'application de mesures et de pratiques spécifiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées.

Le présent document contient une synthèse des activités menées par l'Interface science-politique dans ce domaine, ainsi que des conclusions et une proposition pour examen par le Comité de la science et de la technologie à sa treizième session.

GE.17-10023 (F) 270617 280617



* 1 7 1 0 0 2 3 *

Merci de recycler



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Rappel	1-4	3
II. Mesures prises par l'Interface science-politique concernant la mise en œuvre de l'objectif 3 de son programme de travail pour 2016-2017.....	5-13	3
III. Conclusions et proposition	14-15	4

I. Rappel

1. Conformément à son mandat, tel que défini dans les décisions 23/COP.11 et 19/COP.12, l'Interface science-politique fournit au Comité de la science et de la technologie des orientations thématiques claires et bien définies sur les besoins en matière de connaissances scientifiques (par exemple, évaluations thématiques, études scientifiques et/ou guides) aux fins de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.
2. À sa douzième session, la Conférence des Parties (COP) de la Convention, dans sa décision 21/COP.12, a adopté le programme de travail de l'Interface science-politique pour l'exercice biennal 2016-2017 et demandé à l'Interface de mener à bien les travaux de science-politique relatifs à l'objectif 3 : « Encourager l'élaboration et l'application de mesures et de pratiques spécifiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées ».
3. Dans la même décision, la Conférence des Parties a demandé à l'Interface science-politique de présenter un rapport, assorti de recommandations pratiques, pour chaque objectif figurant dans son programme de travail.
4. Le présent document contient une synthèse des activités menées par l'Interface science-politique concernant l'objectif 3 de son programme de travail pour 2016-2017, ainsi que des conclusions et une proposition pour examen par le Comité de la science et de la technologie à sa treizième session.

II. Mesures prises par l'Interface science-politique concernant la mise en œuvre de l'objectif 3 de son programme de travail pour 2016-2017

5. L'objectif 3 du programme de travail de l'Interface science-politique pour 2016-2017 consiste à encourager l'élaboration et l'application de mesures et de pratiques spécifiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées. L'Interface a été priée de fournir i) une évaluation des pratiques de gestion de terres existantes adaptées pour la régénération, la restauration ou la remise en état des terres dégradées par rapport à leur potentiel, ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes, et ii) des directives scientifiques et des solutions possibles pour traiter les terres dégradées compte tenu de leur potentiel en fonction des différents degrés de gravité de la dégradation dans différents biomes et différentes régions, à la lumière des études de cas disponibles sur les meilleures pratiques.
6. L'Interface a noté que toute activité menée au titre de cet objectif devrait compléter les travaux de recherche existants ainsi que les initiatives et les évaluations en cours, et leur apporter une éventuelle valeur ajoutée.
7. En novembre 2015, l'Interface a été informée que le Panel international pour la gestion durable des ressources (Programme des Nations Unies pour l'environnement – PNUE) avait l'intention de formuler une proposition en vue de l'établissement d'un rapport sur la restauration des terres, la résilience des écosystèmes et leur contribution à l'élimination de la pauvreté.
8. Conformément à son cahier des charges, l'Interface a défini la démarche de coopération à suivre avec le Panel pour l'élaboration du rapport susmentionné, de façon à garantir les synergies et limiter les coûts pour les travaux relatifs à l'objectif 3.
9. Par la suite, les chefs d'équipe de l'Interface responsables de l'objectif 3 ont contacté le secrétariat du Panel afin d'étudier les possibilités de coopération, de concert avec les coprésidents de l'Interface et avec l'appui du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification. L'Interface se félicite du renforcement de la coopération avec le Panel, qui vise à garantir la synergie des travaux sur les mesures et pratiques en matière de régénération, de restauration et de remise en état des terres dégradées, après que le

processus de coopération a été retardé pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Interface.

10. L'un des chefs d'équipe de l'Interface responsables de l'objectif 3 a participé à la réunion d'un groupe de travail sur le thème « La restauration des terres, la résilience des écosystèmes et leur contribution à l'élimination de la pauvreté », organisée les 10 et 11 mars 2017 par le secrétariat du Panel en partenariat avec le Centre éthiopien de restauration des ressources en eau et des terres à Addis-Abeba (Éthiopie).

11. L'objectif de la réunion était i) de permettre aux participants d'échanger des informations sur les recherches en cours et les initiatives de mise en œuvre dans le domaine de la restauration des terres, de la résilience des écosystèmes et de leur contribution à l'élimination de la pauvreté, et ii) d'identifier les lacunes dans le programme de recherche et dans les activités scientifiques susceptibles de déboucher sur des décisions, en vue de déterminer la portée et l'orientation des prochaines recherches de l'Interface dans ce domaine.

12. Les participants ont recensé de nombreux domaines dans lesquels de nouveaux travaux scientifiques axés sur les ressources pourraient soutenir la mise en œuvre des politiques et des programmes de restauration des terres, tels que :

a) L'évaluation des multiples avantages écologiques, sociaux et économiques liés à la restauration des terres ;

b) L'évaluation des stratégies contribuant à la viabilité des initiatives de restauration des terres, et la définition de stratégies répondant à cet objectif ;

c) Les avantages d'une approche systémique transversale et intersectorielle pour coordonner les mesures aux niveaux mondial, national et local et créer des synergies, et les pratiques optimales en la matière ;

d) L'utilisation d'une approche systémique pour élaborer un système de surveillance, de notification et de vérification des résultats obtenus suite à la restauration des terres.

13. Sur la base des résultats de la réunion d'Addis-Abeba, l'Interface salue les efforts déployés par le Panel pour définir les grandes lignes du rapport, lequel prendrait en compte les résultats d'autres initiatives et évaluations existantes portant sur la dégradation et la restauration des terres. Afin de renforcer le caractère synergique du rapport, l'Interface communiquera également les résultats pertinents de son deuxième programme de travail (2016-2017), notamment en ce qui concerne le cadre théorique et scientifique de la neutralité en matière de dégradation des terres.

III. Conclusions et proposition

14. **L'Interface note que, bien que le processus ait été retardé, la poursuite de la coopération avec le Panel international pour la gestion durable des ressources est un moyen prometteur d'intégrer cet objectif dans son nouveau programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019.**

15. **L'Interface suggère que le Comité examine la proposition ci-après et recommande que la Conférence des Parties :**

Prie l'Interface science-politique d'intensifier la coopération avec le Panel international pour la gestion durable des ressources (Programme des Nations Unies pour l'environnement) en vue d'établir un rapport sur la restauration des terres, la résilience des écosystèmes et leur contribution à l'élimination de la pauvreté, et de définir des options pratiques concernant la manière dont la restauration des sols contribue à la neutralité en matière de dégradation des terres dans le contexte des objectifs de développement durable.